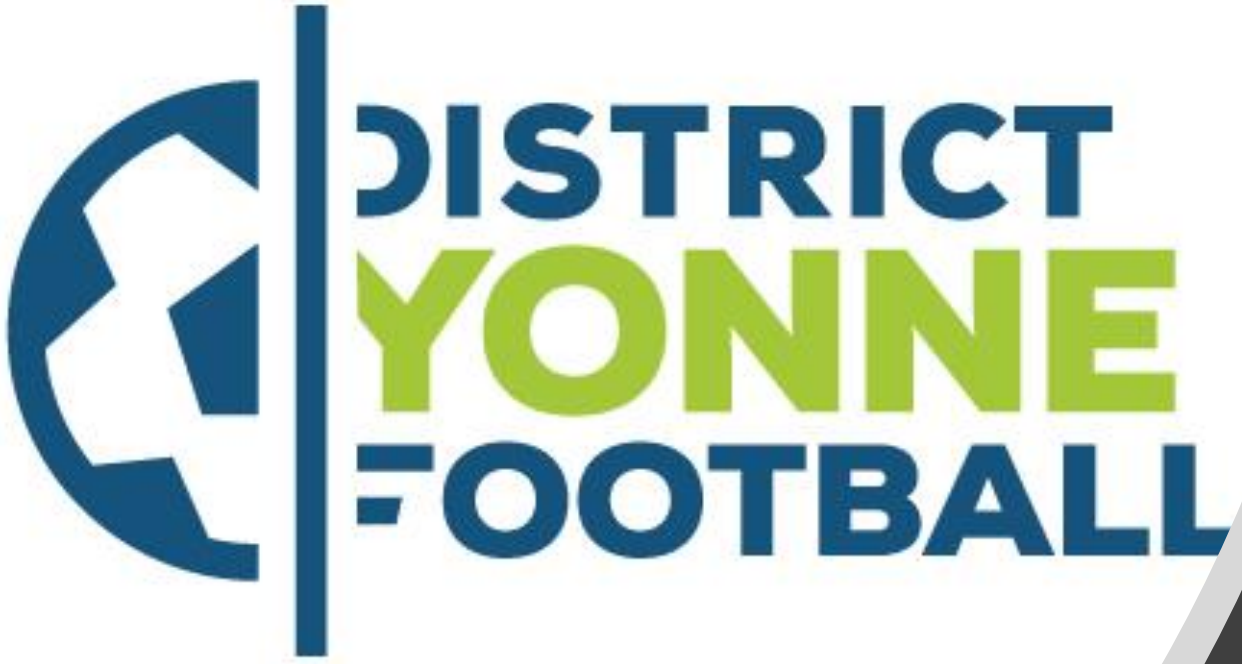

Réunion de rentrée des arbitres icaunais

Bienvenue à tout le monde !

Samedi 23 septembre 2023

Agenda

Discours du Président du district	5 minutes
La CDA 2023-2024 – Qui fait quoi ?	5 minutes
Commission de discipline	10 minutes
Règlement intérieur 2023-2024	10 minutes
Tests physiques	10 minutes
Désignations - Observations – Notations	10 minutes
Ligne technique de la saison	50 minutes
Carton blanc	15 minutes
Intervention de Bruno Billotte – CTD du district	30 minutes
Palmarès des excuses bidons – Attitudes curieuses !	5 minutes
Remise des écussons - Photos	10 minutes
Infos diverses	10 minutes

La CDA 2023-2024 – Qui fait quoi ?

- Christophe Gioe 06 76 71 47 25
  Président. Chargé des FIA et des observateurs
- Adil Maldou 06 50 71 70 82
  Vice-Président de la CDA. Membre Commission Discipline
- Laurent Musij 06 31 03 92 68
  Futsal
- Patrick Grivet 06 48 30 98 65
  Futsal & Désignations des séniors
- Léa Mazza 07 80 28 80 73
  Désignations des séniors
- Romain Wallon 06 30 51 15 29
  Désignations des séniors
- Djamal Messaoudi 06 24 65 01 89
  Désignations des jeunes
- Ronan Amaral 06 19 47 24 58
  Pôle jeunes arbitres - Désignations des jeunes
- Hugo Bouadou 07 83 44 81 31
  Pôle jeunes arbitres
- Yohann Frappin 06 22 10 19 13
  VRP de l'Yonne
- Laurent Klimczak, Claude Barret, Thierry Renault, Alexis Gil
  Membres CDA
- Stéphane Morel
  Membre d'honneur

La commission de discipline – Règles et attentes !

Samedi 23 septembre 2023

Règlement intérieur 2023-2024

Section 3 : Délégué des arbitres de district au sein de la CDA
➔ Possibilité jusqu'au 15 octobre

Un règlement allégé pour les arbitres, au service des clubs, récompensant le sérieux et l'abnégation du corps arbitral

Annexe 1 : Mesures administratives applicables aux arbitres

Annexe 2 : Modalités de notation des arbitres CDA

Annexe 3 : Modalités du test physique

Règlement intérieur 2023-2024 : Annexe 1 : Laurent Musij en charge des relevés

A.1. Indisponibilité tardive (< 2 semaines mais > 24H) sans motif valable : 1 match de non-désignation ou désignation en catégorie inférieure de celle d'appartenance.
A.2. Indisponibilité tardive (< 24H avant le CDE prévu) sans motif valable : 2 matchs de non-désignation
A.3. Indisponibilité déclarée avec arbitrage d'un match sans être désigné : 3 matchs de non-désignation.
A.4. Refus de désignation alors qu'il se trouve en réserve : 2 matches de non-désignation
B.1. Non déplacement sans justificatif (médical ou personnel ou professionnel) valable : 3 matchs de non-désignation.
B.2. Arbitrage d'un match amical ou tournoi sans avoir reçu l'accord préalable de la CDA ou sans que le club n'ait effectué de déclaration auprès du District : avertissement et si récidive : 1 match de non-désignation ou désignation en catégorie inférieure de celle d'appartenance.
C.1. Manquements sur la feuille de match informatisée : avertissement. Réitération : 1 match de non-désignation ou désignation en catégorie inférieure de celle d'appartenance.
C.2. Non-transmission à la CDA d'un rapport pour incidents graves : avertissement. Réitération : 1 match de non-désignation ou désignation en catégorie inférieure de celle d'appartenance.
C.3. Absence de prise de contact avec la CDA avant une audition en commission de discipline ou d'appel : avertissement. Réitération : 1 match de non-désignation ou désignation en catégorie inférieure de celle d'appartenance.
C.4. Rapport transmis après le mercredi 08h00 : 2 matches de non-désignation
C.5. Rapport transmis après le début de la réunion de la commission ou non transmis : 3 matches de non-désignation.
C.6. Absence sans motif valable à une convocation de commission : 2 matches sans désignation.
C.7. Non-transcription de sanctions prises sur le terrain : procédure art.52 - 2 matches sans désignation.
D.1. Non-retour d'un questionnaire de formation continue : 1 match de non-désignation ou désignation en catégorie inférieure de celle d'appartenance.
D.2. Non-participation à un test théorique : 2 matches de non-désignation.
D.3. Refus d'enregistrement d'une réserve technique : 4 matches de non-désignation.
D.4. Faute technique entraînant un dépôt de réserve technique : 2 matches de non-désignation.

Règlement intérieur 2023-2024 : Annexe 2, assurément subjectif !

Le crédit initial de bonus est de 10 points. Il peut notamment être réduit par la CDA en raison du caractère tardif ou répétitif de/des indisponibilité(s) de l'arbitre, y compris aux stages, lors du non-déplacement d'un arbitre sur un match régulièrement désigné ou tout autre motif. Il peut également être réduit par la CDA en cas d'absence à une convocation, en cas de refus de se rendre ou de répondre à une convocation d'une commission ou en cas de non-réponse à une convocation ou demande d'information, en cas de l'envoi tardif de rapport disciplinaire ou tout autre motif.

Règlement intérieur 2023-2024 : Annexe 3 – Tests Physiques

Temps de référence :

Arbitres D1 : 60 mètres en 15 secondes avec 20 secondes de récupération : 30 répétitions

Arbitres D2 & jeunes arbitres : 60 mètres en 15 secondes avec 20 secondes de récupération : 25 répétitions (soit 5 répétitions de moins que les D1)

Arbitres D3 : 60 mètres en 15 secondes avec 25 secondes de récupération : 25 répétitions (soit 5 secondes de récupération en plus que les D2)

Un bonus de 10 points est en jeu sur le test physique :

Nombre de répétitions	Arbitres D1	Arbitres D2, D3 & Jeunes
0 à 4 répétitions	0/10	0/10
5 à 8 répétitions	2/10	2/10
9 à 14 répétitions	4/10	4/10
15 répétitions	5/10	5/10
16 à 20 répétitions	6/10	6/10
21 à 24 répétitions	7/10	8/10
25 à 29 répétitions	8/10	10/10
30 répétitions	10/10	

Règlement intérieur 2023-2024 : Annexe 3 – Tests Physiques

30 septembre : Gurgy : 9h00 – début du test

07 octobre : Joigny : 9h00 – début du test

18 novembre : Tonnerre : 9h00 – début du test

13 janvier : lieu à définir

4 sessions, autant de tentatives permises ! Meilleure performance prise en compte
Inscription auprès de Djamal Messaoudi & Hugo Bouadou

Absence = 0

Désignations – Observations - Notations

Un début de saison poussif ! Indispos, renouvellement, changements de désignateurs

Un objectif de désigner 10 jours avant la rencontre : réussi pour les jeunes cette semaine

Des contraintes régionales

La catégorie R3 : plus d'assistants désormais, hors observations

Deux jets de désignations : le deuxième a généralement lieu le vendredi précédent le week-end des rencontres.
Regarder vos désignations à partir de 19h00 le vendredi soir. Si changement : appel téléphonique

Indispos : 15 jours en avance via l'espace officiel (méfiance sur l'application)

Appel au désignateur à partir du vendredi 19h00 uniquement !

Après 20h00, sms svp. On laisse des traces !

Désignations – Observations - Notations

Différents systèmes pour les observations & notations !

Classement au rang pour les D2 (observateurs Gioe & Grivet)

Classement au rang pour les D3 (par poule ci-dessous)

Poule A	Poule B		Poule C	Poule D
Imbert	Gosnet		Leungoue	Gautreau
Mazza	Szelag		Allard	Pacot
Lahaye	Guicheteau		Le Moing	Salmon
Garcia	Pisson		Thomas	Traoré
Guiolard	Suchorski		Basler	Bové
Golisset	Bailly		Lecoq	Quentin
Musij	Chihi		Metivier	Ahouissoussi
Rapineau	Ballu		Messaoudi	Lopez

D1 & JAD

14,5 à 15,75 : Excellente prestation

13 à 14,25 : Très bonne prestation

11,5 à 12,75 : Bonne prestation

10 à 11,25 : Prestation moyenne

8,5 à 9,75 : Prestation insuffisante

Ligne technique de la saison

Rappel 2022 – 2023 :

- Les mains

- La gestion des bancs de touche

2023 – 2024 ➔ Trois Priorités Techniques

- Affiner le couple « Cohérence / Séquence Temporelle »

- <u>Renforcer</u> La gestion des bancs de touche

- Améliorer la collaboration A/AA sur situations spécifiques

2023 – 2024 ➔ Quatre points d'uniformité

- Gestion du temps additionnel

- <u>Equipement des joueurs</u>

- « Mains » sur frappe au but

- Application du carton blanc

Ligne technique de la saison – Le couple « cohérence / Séquence temporelle »

A/Pourquoi cette priorité

- Faire mieux accepter nos décisions par l'environnement
- Parce que bien arbitrer c'est « sentir » ce que le jeu et l'environnement attend de nous.

B/Nos attentes techniques

- **Mettre en place 2 niveaux de lecture :**
  - **1er niveau : Situations incontournables = Application lois du jeu**
  - **2ème niveau : Situations interprétables = prise en compte du contexte**

C/Vos outils pour atteindre l'objectif

- Sentir « le moment »
- Imaginer les scénarios
- Saisir les opportunités

Ligne technique de la saison – Le couple « cohérence / Séquence temporelle

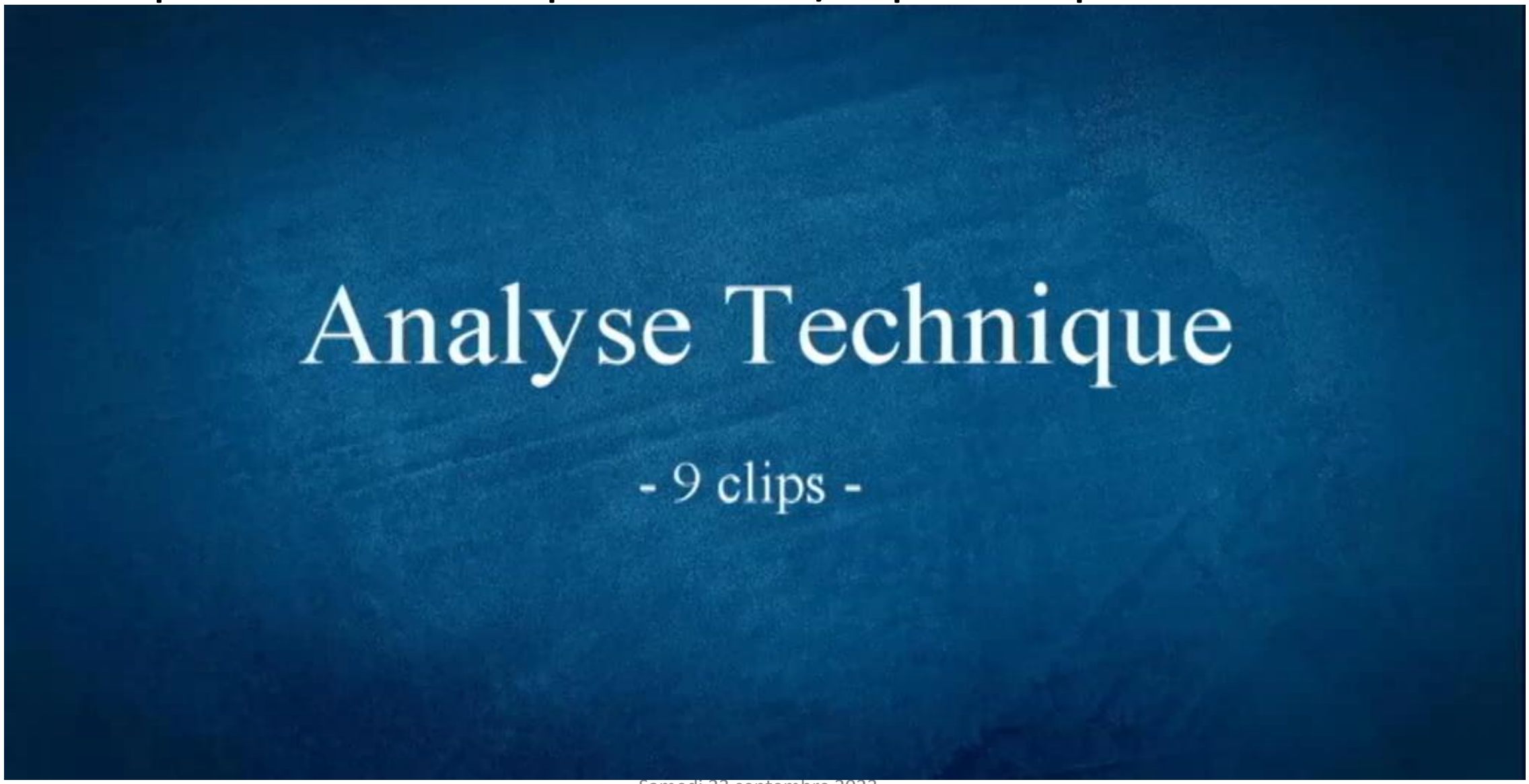

Ligne technique de la saison – Le couple « cohérence / Séquence temporelle

Et donc ?...

- Je fais la différence entre situation « incontournable » et « interprétable »
- **Je dois sentir ce que l'environnement attend de moi**
- J'imagine les scénarios et je saisis les opportunités
- Une séquence temporelle n'est pas quelque chose de figé. Son temps varie en fonction des évènements.
- **2 faits identiques dans la même séquence se traite de la même manière**

Ligne technique de la saison – Gestion des bancs de touche

Ligne technique de la saison – Gestion des bancs de touche

Et donc ?...

La gestion des bancs :

1. **J'interviens « tout de suite »**
2. **J'interviens de manière graduée, proportionnelle**
3. **J'interviens de manière rapide, lisible et sobre**

« Quand on manage des hommes, on a le devoir d'apaiser les tensions »

Ligne technique de la saison – Collaboration A / AA

Samedi 23 septembre 2023

Ligne technique de la saison – Collaboration A / AA

Et donc ?...

Parce que 6 yeux seront toujours plus efficaces que 2.
Voir ne suffit pas, il faut ensuite se faire comprendre à son coéquipier
Choisir ces moments d'intervention. Je n'interviens pas tout le temps mais qd la situation le nécessite.

- **Marquer la différence entre « collaboration attendue » et « d'ingérence »**
- **Identifier les situations où la collaboration est attendue**
- **Définir un cadre d'intervention : rapide et efficace**

- Process à établir avant match : Qui fait quoi ? – Quand ? – Comment ?
- Courage et Prise de responsabilité
- Palette disciplinaire
- Intelligence de collaboration

Ligne technique de la saison – Points d'uniformité (temps additionnel, les mains, les équipements et le carton blanc)

Hier : Main sanctionnable + Frappe au but = PY + Jaune

Aujourd'hui : Main sanctionnable* + Frappe au but = PY – Pas d'AVT

La célébration de but « excessive » devra être pris en compte dans le décompte des arrêts de jeu

Les motifs de récupération des arrêts de jeu :

- Remplacements : 30''
- Examen des blessés et transport hors du terrain : 1' minimum
- Les pertes de temps délibérées
- Toutes autres motifs tels que les célébrations de but excessives

« On ne change rien » sauf en cas de célébration **réellement excessive.**

Le carton blanc – Quizz ! – Un maillot à gagner !

Tout le monde debout. Prenez vos cartons jaunes et blancs en main ; Après chaque situation, lever le carton correspondant. Bonne réponse : on reste debout… mauvaise réponse : on s'assied ! Dernier debout gagne

Un joueur fait semblant d'être victime d'une faute = Simulation

Un joueur use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon à son gardien dans le but de contourner la loi.

Le tireur d'un penalty triche au moment de tirer.

Deux adversaires (ou plus) provoquent un attroupement sans coups ou insultes.

Un buteur célèbre son but en enlevant son maillot.

Un joueur provoque ses adversaires (« chambre ») et persiste après une mise en garde.

Un gardien s'avance de sa ligne avant l'exécution d'un penalty et persiste après une mise en garde.

Coup de pied de but. Le gardien lève le ballon d'une louche sur la tête d'un partenaire.

Le carton blanc – Rappel des dispositions

L'exclusion temporaire est liée aux comportements des joueurs pour des fautes qui ne sont pas accomplies lors du jeu et de la conquête du ballon.

Règlements généraux de la Ligue – Article 18 a

L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour une durée de dix minutes pour les motifs suivants :

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes
- Retarder la reprise du jeu
- Ne pas respecter la distance sur les remises en jeu (coup franc, corner, rentrée de touche, balle à terre,…)
- Quitter le terrain ou y pénétrer sans autorisation

Règlements généraux de la Ligue – Article 18 b

Une application uniforme **« par tous »** et **« partout »** est indispensable

C'est une question « d'équité », de « compréhension », « d'acceptation » et de **« crédibilité »**

Intervention de Bruno Billotte – CTD District de l’Yonne

Samedi 23 septembre 2023

Infos diverses

- Le VRP Icaunais, Yohann Frappin

- Volontaires séniors pour officier en jeunes le samedi ? (contact désignateurs)

- La Coupe de France des arbitres, 2ème édition

- Adresses mail LBFC uniquement (vers le secrétariat en premier)

- Candidats Futsal ? – Mail à Patrick Grivet & Laurent Musij

- UNAF 89 – Pascale Salmon